Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 022-212202741-20260304-DCM2026030403-DE

COMMUNE DE SAINT-ANDRE DES-EAUX

CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DELIBERATION

Date de convocation

Le 27.02.2026

Nombre de conseillers

en exercice : 10
Présents : 08
Votants : 08

L'an deux mil vingt-six, le 04 mars à 20 heures 00 minute le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Louis NOGUES, Maire de Saint-André-Des-Eaux.

Etaient présents : Jean-Louis NOGUES, Yannick FEUDE, Tyfenn BAUBRY, Mickaël BLOUTIN, Agathe GOUEDARD, Arnaud GOURDEL, Philippe NEVEU, Maël PIRIOU.
Absents excusés : Nadège GONCALVES, Lémuel MONDESIR.
Secrétaire de séance : Agathe GOUEDARD.

Délibération n° 2026-03-04/03

Affectation des résultats 2025 sur le budget primitif 2026

Monsieur le Maire rappelle que le compte financier unique 2025 du budget communal laisse apparaitre le solde suivant :

Section de fonctionnement
- Résultat excédentaire : 258 954.13 €

Section d'investissement
- Résultat déficitaire de l'exercice : 16 387.49 €
- Reste à réaliser 2025 : 0 €

Monsieur le Maire propose une affectation du résultat sur le budget primitif de 2025 de la commune comme suit :
- Au report en investissement, en dépense au compte 001= 16 387.49 €
- En recette d'investissement, au compte 1068 = 16 387.49 €
- Au report en fonctionnement, en recette au compte 002= 242 655.64 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **ADOPTE** à l'unanimité l'affectation des résultats 2025 au budget communal primitif 2026 tel que proposé par Monsieur le Maire.

Pour copie conforme et certifié exécutoire compte tenu de la publication en mairie et de la transmission au représentant de l'Etat le 09 MAR. 2026

Le Maire,
Jean-Louis NOGUES

MAIRIE DE ST-ANDRÉ-DES-EAUX (Côtes-d'Armor)

La Secrétaire de séance,
Agathe GOUEDARD

MAIRIE DE ST-ANDRÉ-DES-EAUX (Côtes-d'Armor)